



Réductions

Saison 2022 / 2023

Réductions pour les familles, parents, couples et étudiants = Une seule réduction par personne.

	Description et montant	Conditions
Familles	20 € de réduction sur la cotisation à partir du 2eme enfant du même foyer inscrit en cours collectifs.	Inscrire plusieurs enfants de moins de 18 ans d'une même famille (même nom ou adresse) sur une formule avec cours collectifs. Exemple avec 3 enfants : -20€ sur le 2eme et -20€ sur le 3eme
Parents	40 € de réduction sur la formule "Adulte Pratique Libre" pour chaque parent. 20 € de réduction sur une formule avec cours collectif pour chaque parent.	Avoir un enfant de moins de 18 ans inscrit au club sur une formule d'adhésion à l'année avec ou sans cours.
Couples	20 € de réduction sur la formule "Adulte Pratique Libre" pour chaque partenaire d'un couple. 10 € de réduction sur une formule avec cours collectif pour chaque partenaire d'un couple.	S'inscrire avec un partenaire marié, pacsé ou concubin sur une formule d'adhésion à l'année avec ou sans cours.
Etudiants	40 € de réduction sur la formule "Adulte Pratique Libre" 20 € de réduction sur une formule avec cours collectif	Avoir entre 18 et 25 ans et justifier son statut d'étudiant.

Réductions spéciales parrainage, 2nde série et licenciés autres clubs

	Description et montant	Conditions
Parrainage	Opération parrainage Pour le parrain : 10 € sous forme d'avoir sur la cotisation de la saison suivante, pour chaque parrainage. Pour le filleul : 10 € de réduction immédiate sur la cotisation 2022/23.	Le parrain doit communiquer au club les coordonnées exactes de la personne désirant adhérer à l'ASA Tennis. Le filleul doit inscrire le nom du parrain sur sa fiche d'inscription. Le parrain doit avoir été adhérent l'année précédente et doit avoir renouvelé son adhésion. Le filleul ne doit pas avoir été adhérent lors des 5 dernières saisons et doit prendre une formule d'adhésion pour une année entière. Le montant total des réductions ne peut dépasser le montant de la cotisation du parrain.
Joueurs 2nde série	30 € de réduction sur la formule "Adulte Pratique Libre" pour les joueurs et joueuses classés en 2nde série.	
Licence prise dans un autre club	29 € de réduction pour un adulte, 19 € pour un jeune.	Posséder une licence FFT pour la saison en cours.



Aides financières

Saison 2022 / 2023

Si vous bénéficiez de l'ARS, vous pouvez obtenir jusqu'à **70 € d'aides financières par enfant**.

Pour bénéficier d'une réduction immédiate du montant de l'aide sur la cotisation, toutes les pièces justificatives doivent être fournies au moment de l'inscription.

Vous pouvez transmettre au club les justificatifs demandés **jusqu'au 15/10/2022** pour obtenir le remboursement du montant des aides si vous avez déjà réglé le montant total de la cotisation lors de l'inscription.

Nom de l'aide	Montant	Personnes bénéficiaires	Justificatifs demandés
Pass'Sport	50 €	<ul style="list-style-type: none">- Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 (6 à 17 ans révolus) bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.- Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 (6 à 20 ans) bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).- Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).	<ul style="list-style-type: none">- L'original ou la photocopie du courrier Pass'Sport, envoyé par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (dans le courant du mois d'août).
APS - Aide à la Pratique Sportive	20 €	Les enfants scolarisés de 6 à 18 ans, dont les parents bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).	<ul style="list-style-type: none">- Le formulaire de demande d'aide à la pratique sportive, disponible sur demande au club ou téléchargeable sur notre site tennisambares.fr- Une attestation ARS. Seuls sont acceptés les documents délivrés par les organismes officiels. Exemple : attestation de paiement CAF d'août 2022.